

Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) - Transition des pratiques - Bas Carbone

Publics concernés

Domaines secondaires

Agriculteur

Environnement, Climat, Biodiversité, Agriculture

Date de fin de publication

29 mai 2026

La Région Nouvelle-Aquitaine déploie la Mesure Agro-Environnementale et Climatique Bas-Carbone. Cette mesure accompagne les exploitations agricoles dans leur projet de transition agroécologique et leur adaptation au changement climatique. Elle se fonde principalement sur un objectif de résultat qui vise l'amélioration du bilan carbone de l'exploitation de 15% en 5 ans.

Échéances

Date de fin de dépôt des dossiers : 29 mai 2026

Objectifs

Diminuer de 15 % le bilan carbone de l'exploitation en 5 ans.

Bénéficiaires

Ce dispositif s'adresse aux agriculteurs remplissant une des conditions suivantes précisées dans l'appel à projet :

Agriculteur actif personne physique,

Agriculteur actif personne morale exerçant sous forme sociétaire,

Agriculteur actif personne morale exerçant sous forme d'association ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Le siège d'exploitation doit se trouver en Nouvelle-Aquitaine.

Montant

L'aide est de 18 000 € : elle est forfaitaire quelle que soit l'exploitation.

Elle pourra être modulée à la baisse en fonction de la réduction de bilan carbone réalisée en fin d'engagement.

Critères de sélection

Hormis les critères d'éligibilité indiqués pages 4 à 7 de l'appel à projet à télécharger cidessous, aucun autre critère de sélection n'est appliqué.

Comment faire ma demande?

L'appel à projets et la démarche pour réaliser la demande sont disponibles sur le site

Europe en Nouvelle-Aquitaine : MAEC Bas-Carbone 2025 - Site Europe

Correspondants

Service Relation aux usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption